

21 mar 2004 -18:00

Appartient à [CONSEIL DES MINISTRES DU 21 MARS 2004](#)

Fonds d'équipements et de services collectifs (FESC)

Des Etats Généraux des Familles, il ressort que les familles belges demandent plus de possibilités pour mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, grâce à un meilleur accueil de l'enfant et des congés mieux adaptés.

Des Etats Généraux des Familles, il ressort que les familles belges demandent plus de possibilités pour mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, grâce à un meilleur accueil de l'enfant et des congés mieux adaptés.

Leur première priorité est de trouver une solution pour la garde de leurs enfants. Cela concerne aussi bien l'accueil classique en crèches que l'accueil en dehors des horaires scolaires, dans des situations d'urgence, ou bien encore en raison de prestations de travail flexibles ou irrégulières. Aujourd'hui, trouver un accueil de qualité pour son enfant afin de pouvoir travailler sereinement reste un problème pour de très nombreux parents. Cette situation a des conséquences sur l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès à l'emploi. Trop souvent, en l'absence de solutions de garde, c'est encore la femme qui choisit de sacrifier sa carrière. Pour permettre à ces femmes d'exploiter pleinement leurs compétences sur le marché du travail, il est capital de multiplier les possibilités de garde d'enfants. En vue d'améliorer la qualité de vie des familles et de soutenir l'emploi dans le secteur, le gouvernement fédéral augmentera de 30 % les moyens annuellement consacrés au travers du FESC au secteur de la garde des enfants en dehors de l'école. Soit un montant de 15 millions d'euros par an, à partir de 2005, avec 10% de croissance annuelle jusqu'en 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe